

LES FAITS DIVERS

FONTENAY-TRÉSIGNY

Prison ferme pour rébellion

LE TRIBUNAL de Meaux a condamné, hier, Brahim Beladaci à trois mois de prison ferme, pour rébellion en récidive. Cet habitant de Fontenay-Trésigny âgé de 37 ans comparait pour avoir résisté par la force à quatre gendarmes, le 26 janvier. Ces derniers souhaitaient le contrôler alors qu'il se promenait dans les rues de sa commune, ivre, après s'en être pris à l'épicière. Une habitude, semble-t-il, pour cet homme déjà condamné à quatorze reprises dans diverses affaires (stupéfiants, vol avec violences, outrages...)

LAGNY-SUR-MARNE

Pleurs au tribunal

LA VICTIME pleurait et le prévenu aussi ! Ambiance, hier après-midi, au tribunal de Meaux, qui devait juger en comparution immédiate un habitant de Lagny-sur-Marne de 34 ans. Cet homme avait été interpellé ce week-end suite à la plainte de sa concubine, qu'il avait menacée de mort et agressée sexuellement. Hier, il s'agissait de décider si le père de famille était maintenu en détention ou pas. Il était en effet impossible de le juger car l'affaire nécessitait l'avis d'un expert psychiatre. La partie civile semblait regretter la tournure dramatique prise par les événements. « La détention provisoire doit rester exceptionnelle. Un contrôle judiciaire strict serait suffisant. Mon client est un bon mari et un bon père de famille. Mais il a développé une jalousie pathologique depuis trois mois », plaideait M^e Karin Viseur. Le prévenu a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, jusqu'à la date de son procès. Une décision qui suit les réquisitions du substitut Hervé Tétier qui estimait qu'une incarcération pouvait faire perdre son emploi au prévenu.

TORCY

Douze ans de réclusion pour l'oncle violeur

LA COUR d'assises de Seine-et-Marne a condamné Jean-Pierre C., 60 ans, à douze ans de réclusion, pour viols sur mineurs de moins de 15 ans. Il a en outre écopé d'un suivi sociojudiciaire de cinq ans, d'une injonction de soins et d'une interdiction d'entrer en contact avec les victimes. L'avocat général avait requis une peine de quinze ans de prison. Cet habitant de Torcy était jugé pour avoir agressé sexuellement deux nièces.

Chauconin-Neufmontiers/Correctionnelle

Trois mois ferme pour les lanceurs de colis de la prison

IL EST interdit de lancer quoi que ce soit par-dessus le mur d'une prison. Le tribunal de Meaux entend que cela se sache. Hier, deux équipes de jeunes gens, interpellées ce week-end au pied de la muraille du centre pénitentiaire de Chauconin-Neufmontiers, étaient jugées en comparution immédiate pour avoir tenté de remettre divers objets à des détenus. Les trois premiers, des Meldois âgés de 19 à 21 ans, ont catégoriquement nié avoir lancé des téléphones portables dans l'enceinte. « On venait parler à un ami », ont-ils tenté de justifier. Argument repris par leur avocate, M^e Cécile Barrois.

Pas de quoi convaincre la présidente du tribunal, Catherine Morin, qui leur a lancé sèchement : « Le procès-verbal de la police fait foi, sauf preuve

du contraire. » Et la magistrate de rappeler comment on en arrive à cinq interpellations en deux jours : « Depuis quelque temps, on trouve des téléphones dans la cour de promenade. Une surveillance des lieux a donc été décidée par le procureur de la République. »

Même une scie à métaux

Deux de ces trois Meldois, sans casier judiciaire, se sont vu condamner à soixante heures de travail d'intérêt général. Quant au troisième, en état de récidive, qui affiche déjà 9 condamnations à son palmarès, il a écopé de trois mois de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience. « La loi, il faut

la respecter comme les autres et elle n'est pas forcément faite pour vous plaire », a martelé la présidente.

Le tribunal a donc suivi les réquisitions du substitut du procureur, Hervé Tétier, dans cette affaire comme dans la suivante, où deux jeunes de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) étaient jugés pour avoir lancé pas moins de 18 colis différents ! Agés de 21 et 23 ans, les deux prévenus ont quant à eux reconnu les faits, tout en indiquant avoir voulu rendre service. Selon eux, leurs paquets ne contenaient que de la viande halal congelée. Or les policiers ont retrouvé dix téléphones portables, des sachets contenant du cannabis, des puces de téléphone, des CD-ROM et... une scie à métaux !

GUÉNAËLE CALANT

Saâcy-sur-Marne

L'autre comité a élu sa miss France 2008

LOIN des caméras, le comité miss France Jean-Raubaut, implanté à Saâcy-sur-Marne, a élu sa miss 2008. Le titre est revenu à la Toulousaine, Laura Corneau. Les écharpes de 1^{re} et 2^e dauphine sont allées sur les épaules de Anne-Sophie Francillette (miss Paris) et d'Audrey de Souche, miss Ile-de-France (de l'Hay-les-Roses dans le Val-de-Marne).

La Seine-et-Marne était représentée par deux membres du jury : Fany Truéba, miss Ile-de-France 1998, et Ingrid Grazziani, de Coulommiers, ancienne miss mais aussi championne d'Europe et du monde de boxe.

« Un esprit très sain »

« Cette sélection, bien que nationale, s'est déroulée dans les salons Vianney à Paris », souligne la déléguée nationale, Muriel Truéba, de Saâcy-sur-Marne. « Notre but n'est pas de réaliser des bénéfices. Mais de passer une soirée agréable et de mettre en valeur des jeunes filles qui le méritent. » Cette valeur semble appréciée par la miss 2008. « Je me suis rapprochée du comité Raubaut car l'esprit y est très sain, juge Laura, étudiante en bac pro vente. Je voulais juste faire une expérience. Je ne pen-



SAÂCY-SUR-MARNE, SAMEDI SOIR. Laura Corneau a revêtu l'écharpe de miss, version comité

Jean-Raubaut. (DR)

sais pas gagner. Il me reste à représenter ma région pendant une année. »

A l'écart des paillettes, un huissier officiait dans la salle. « Nous l'avons vu arriver en début de soirée, escorté par un policier, raconte Muriel

Truéba. Il disposait d'une décision de justice lui permettant d'assister à toute la soirée afin de comptabiliser le nombre de fois que serait prononcée l'expression *miss France*. »

La présence de cet homme de loi entre dans le cadre du procès qui op-

pose les deux comités. L'un souhaite garder le monopole du titre et l'autre défend qu'il y a de la place pour deux sur la planète miss France. La justice pourrait trancher au cours du second semestre de cette année.

GEORGES BLOND

Meaux

Deux responsables associatifs jugent le plan Banlieues

S AÏD REZEG et Mohamed Chaïb, tous deux présidents d'association dans le quartier de Beauval à Meaux, étaient invités vendredi matin à l'Élysée pour la présentation du plan Banlieues par Nicolas Sarkozy. Ils sont restés sur leur faim. ■ « Je suis déçu », lance Saïd Rezeg, président d'Espirit sportif. « J'attendais des mesures plus fortes pour l'emploi. Je n'ai rien entendu de concret. Une idée qui aurait pu être reprise : un emploi sans charge pour toutes les entreprises de moins de 10 salariés qui recruteraient dans les quartiers. Il faut motiver les jeunes en proposant des emplois ailleurs que dans le bâtiment. En valorisant par exemple le brevet professionnel JEPS (NDR : Jeunesse éducation populaire par le sport). J'aurais aimé entendre aussi que les zones franches sont pérennisées au lieu de renouveler le système tous les cinq ans. Cela

sécuriserait les entreprises qui s'installent. Je n'ai rien entendu non plus sur le moyen d'impliquer les parents à l'école. »

■ « La sécurité, ça suffit », enchaîne Mohamed Chaïb, président d'Énergie citoyenne. « La sécurité n'était pas la solution, elle devient étouffante et ça suffit. Oui à la répression quand elle est nécessaire. Le président a de bonnes idées, comme inciter les entreprises du CAC 40, donc les plus riches, à investir dans les cités. Mais comment ? Il nous a fait une belle présentation générale, mais on ne connaît pas les méthodes qui seront employées. Les associations de quartier doivent rester indépendantes, si elles sont en discordance avec la mairie en place, elles n'auront plus de subventions et on sait que certains élus UMP sont très conservateurs. »

PROPOS RECUEILLIS PAR V.R.

Sécurité

Tous les indicateurs de la délinquance au vert

DANS la droite ligne d'une année 2007 qui s'était achevée sur une délinquance en baisse en Seine-et-Marne, janvier 2008 s'inscrit dans la continuité. Par rapport à janvier 2007, la délinquance globale baisse de 7,3 % pour le premier mois de l'année. Le recul est encore plus net si l'on prend en compte la seule délinquance de voie publique, qui chute de 15,2 %. Dans le détail, ce sont tous les indicateurs qui passent au vert, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 7,3 %), aux biens (- 13,5 %) et même les escroqueries et infractions économiques (- 15,3 %).

Du coup, l'embellie rejailit également sur les statistiques élaborées sur douze mois, soit la période allant de février 2007 à janvier 2008. La délinquance globale y baisse de manière significative de 6 %, avec une

pointe à - 11,2 % pour les faits de délinquance commis sur la voie publique. Et les différents types d'infractions déclinent à leur manière la baisse, de l'ordre de - 9,8 % pour les atteintes aux biens, - 4,4 % pour les infractions économiques ou financières, - 2,6 % pour les atteintes à l'intégrité physique.

L'activité accrue des services de police et de gendarmerie reste en grande partie responsable de ces chiffres. Sur ces douze mois, les forces de l'ordre ont effectué davantage de gardes à vue (+ 16,6 %), mis en cause plus de personnes (+ 1,97 %) et élucidé plus de faits (+ 4,0 %). Conséquence, le taux d'éclaircissement ne cesse de s'élever, jusqu'à atteindre 37,5 % sur l'année écoulée, soit 3,6 points au-dessus de la moyenne nationale.

HERVÉ SÉNAMAUD